

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2021 à 13h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
3. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés Commerciales) ;
7. Transfert de réserves ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
10. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2021 ;
11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 ;
12. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;
13. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/04/2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le vendredi 26 avril 2021 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission, en date du 09/07/2020, de Madame Lamia BEN MAHMOUD de son poste d'administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Madame Zeineb GUELLOUZ arrive à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

- Madame Zeineb GUELLOUZ

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr. Taoufik CHERIF	2021
- La société PGI Holding	2021
- Mr Slaheddine LADJIMI	2022
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2022
- COMAR (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sièges)	2022
- AMEN BANK	2022
- Madame Zeineb GUELLOUZ	2023

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **6 433 944,286 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	6 433 944,286
Réserve légale	-4 539,559
Bénéfice distribuable	6 429 404,727
Dividendes 2020(*)	-3 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	3 429 404,727

(*) soumis à retenue à la source pour les personnes physiques

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard **25/07/2021**

Mise au vote, cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2021 à **1 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021 à **18 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2021 à **12 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée